



**Travailleuses de la Petite Enfance chez People & Baby**

**DISCRIMINÉES ET LICENCIÉES PAR LEUR PATRON,  
ACHEVÉES PAR LA DÉCISION D'UNE JUGE  
MAIS TOUJOURS DÉTER !**

23 juillet 2021

Il y a 11 ans la Ville de Paris représentée par **Renaud Bailly** (chargé de la privatisation de la petite-enfance) et **Christophe Najdovski** (adjoint à la Petite Enfance) livrait à la sous-traitance cinq établissements d'accueil du Jeune enfant à la société **People and Baby** dans le cadre de la libéralisation des marchés publics.

Les conséquences furent immédiates pour les salariés reprises avec les murs : la rentabilité au détriment de l'accueil du jeune enfant et la détérioration des conditions de travail.

5 femmes décidèrent alors de monter une section syndicale **CNT** (Confédération Nationale du Travail) pour faire valoir leurs droits de travailleuses piétinées à la fois par le patronat et par la ville de Paris ! Voyant l'agitation syndicale, politique et médiatique autour de ces femmes, le représentant de la ville demandait à l'entreprise que des mesures soient prises contre les syndicalistes qui se mettaient en grève. La rétorsion de l'employeur était immédiate et tout était mis en œuvre pour priver d'emploi les 5 militantes. Preuves à l'appui grâce aux échanges de mails trouvés par l'inspection du travail, les syndicalistes purent gagner aux Prud'hommes en novembre 2017 et faire annuler leur licenciement au bout de 7 années de combat pour ces femmes déjà épuisées par leur quotidien ! Enfin reconnues dans leur droit, cette décision a apporté de l'espoir aux nombreuses salariées de People & Baby qui continuent de joindre le syndicat pour faire part de leurs souffrances au travail.

Tout en refusant d'exécuter les décisions de justice intervenues en leur défaveur, l'entreprise de **Christophe Durieux** et d'**Odile Broglin** a continué son acharnement contre les syndicalistes de la CNT en faisant appel du jugement prud'hommal et a été contraint de régler les condamnations aux syndicalistes discriminés.

Effroi, le **1er juillet 2021**, l'entreprise gagne son appel ; **la Cour annule la décision des prud'hommes et condamne Assia, Cindy, Virginie et Sophie au remboursement des indemnités obtenues lors des prud'hommes**. En raison du Covid, le procès eut lieu avec une seule juge au lieu de trois ; il était clair qu'elle découvrirait à l'audience l'ensemble des dossiers et n'estimait pas nécessaire d'entendre plus que quelques minutes l'avocate des syndicalistes. Elle proposait même aux parties une médiation (payante !) au bout de plus de 10 ans de procédure. Dans sa décision, elle reprend l'ensemble de l'argumentation patronale et valide tous les licenciements discriminatoires. Elle condamne les travailleuses et leur syndicat à restituer au patron les sommes obtenues en première instances.

Bref **la juge a délibérément balayé 11 ans de lutte et de son seul arbitraire envoyé ces femmes vers un gouffre sans fin de précarité**. On ne peut pas se taire face à une telle injustice sociale. Elles ont décidé de se pourvoir en cassation contre ces arrêts iniques. **La ville de Paris et la société People & Baby doivent rendre des comptes publiquement !**



Syndicat CNT des travailleuses et travailleurs de la Santé, du Social  
et des Collectivités Territoriales - Région Parisienne (SSCT-RP)

Facebook : Petite enfance en lutte CNT • Mail : sante-social.rp@cnt-f.org